



**INFORMATIONS IMPORTANTES A RETENIR :**

**INSCRIPTION RENTREE SCOLAIRE 2023-2024**

**Documents à apporter lors de l'inscription :**

Les inscriptions se feront la semaine du 19 juin au 23 juin de 9h30 à 18h30 directement au centre de loisirs. Aucune inscription ne sera prise en compte par mail ou dans la boîte aux lettres.

Tout dossier incomplet ne pourra être enregistré et sera rendu à la famille.

- Dossier administratif
- Feuille inscription septembre
- Règlement de la cantine
- Règlement adhésion (25 euros par famille)

Pour les enfants ayant un PAI, les médicaments au nom de l'enfant ainsi que l'ordonnance devront être remis obligatoirement le jour de l'inscription.

Pour les parents ayant un planning modulable, un formulaire notifiant les modalités d'inscription sera mis en place entre la structure et la famille.

**Important :**

Nous vous rappelons que les modalités de remboursement sont consultables sur notre site internet via le règlement intérieur. Nous vous précisons qu'aucun remboursement ne sera effectué lors de la mise en place du service minimum ou d'une absence d'un enseignant.

**Périscolaire du matin :**

Le périscolaire ouvre à 7h, vous pouvez déposer vos enfants jusqu'à 8h15 pour les élémentaires au centre de loisirs et 8h10 pour les maternels à l'accueil périscolaire.

Vous avez la possibilité de mettre le petit déjeuner de votre enfant dans son sac, un coin est aménagé à cet effet.



Pour une inscription, une annulation ou un rajout de dernière minute veuillez nous contacter par mail ou téléphone.

Attention, pour toute annulation il faut nous prévenir une semaine à l'avance, sinon une demi-heure vous sera facturée, sauf sur présentation d'un justificatif médical.

**Périscolaire du soir :**

Pour les maternels, les enfants sont récupérés dans leurs classes à 16h par les animatrices. Pour les élémentaires ils sont récupérés dans la cour de l'école à 16h15.

Les élémentaires sont accueillis au centre de loisirs et les maternels à l'accueil périscolaire.

Le périscolaire ferme à 18h30. Les enfants doivent donc être partis à cette heure. Chaque retard entraînera une pénalité de 15 euros.

Pour une inscription, une annulation ou un rajout de dernière minute veuillez nous contacter par mail ou téléphone.

Attention, pour toute annulation il faut nous prévenir une semaine à l'avance, sinon une demi-heure vous sera facturée, sauf sur présentation d'un justificatif médical.

**Restaurant scolaire :**

Les enfants sont encadrés par des animateurs référents par niveau.

Ils se servent à la cantine sous forme de self, sauf pour les maternels où les repas sont servis à table.

Les inscriptions pour la cantine se font 1 mois à l'avance, tout repas commandé ne peut être annulé. Une fois la date de retour dépassée les repas seront comptés au tarif occasionnel, c'est à dire à 6 euros le repas. Annulation de la facturation sur présentation d'un certificat médical.

